

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin, à 19h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, DESPESSE Philippe, DREVETON Jean-Guy, Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Olivier AUBRY.

Absents excusés :

Géraldine PONCET a donné pouvoir à Sébastien COING-ROY,
Alain BOUCAUT a donné pouvoir Stéphane COING-BELLEY
Laura LAMBERT a donné pouvoir à Jean-Guy DREVETON
Hedi SLIM n'a pas donné de pouvoir.
Thibaud DEFRANCE n'a pas donné de pouvoir

Secrétaire : M. Jean-Guy DREVETON a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte-rendu de sa séance du 02 mai 2023 avec 7 voix Pour.

Modification de l'ordre du jour : Ajout d'un point 5 relatif à des décisions modificatives du budget 2023 voté en avril 2023.

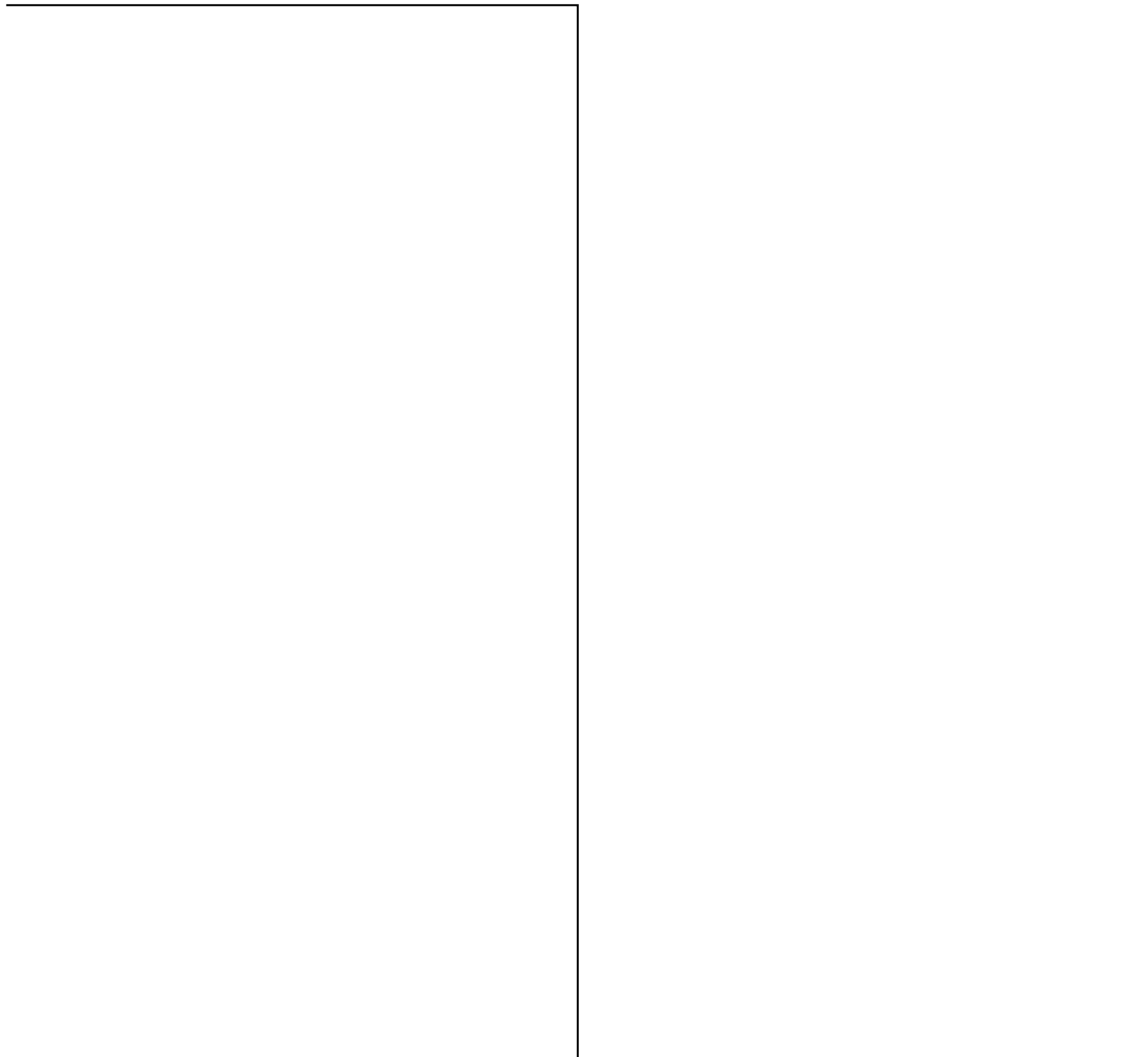
COMMUNE DE MONTAUD

1/ Emploi agent périscolaire : Clôture de poste / ouverture de poste

Monsieur Francis COLIN DONNE connaissance au Conseil municipal de la demande du CDG38 pour l'e recrutement de l'agent périscolaire, à partir du 04 septembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote avec 11 Pour,
-DECIDE du recrutement d'un nouvel agent périscolaire, suite au départ en retraite de Christel DAGUET, à compter du 04 septembre 2023, et donc de l'ouverture de ce poste annualisé.

-DECIDE de le clôture du poste de Madame Christel DAGUET suite à son départ en retraite effectif au 31 août 2023.



2/ Règlement salle des fêtes : approbation

Suite à la discussion lors du dernier conseil municipal, monsieur Francis COLIN PROPOSE au Conseil municipal d'inclure au règlement de la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations les propositions ci-dessous :

Cautions annuelles de 300 € à déposer par toutes les associations utilisant la salle.

La salle des fêtes sera à disposition des associations tel que suit :

Gratuite cinq fois dans l'année (soit une journée, soit un Week end) ; en plus des cinq réservations, possibilité de la louer davantage lorsque celle-ci n'est pas réservée un mois avant. (délais d'un mois à retenir).

En cas d'annulation d'un événement, sur la quota des cinq disponibilités gratuites, de moins de quatre mois avant l'évènement, la location sera facturée au prorata de la durée.

Cette condition sera revue tous les ans afin de répondre au mieux à la demande de location et mise à disposition de la Montaudine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote avec 11 Pour, APPROUVE la proposition susnommée.

--

COMMUNE DE MONTAUD

3/ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le Conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret et après en avoir délibéré, avec
11 voix Pour,

NOMME :

-Francis COLIN

-Stéphane COING-BELLEY

-Jean Guy DREVETON

Délégué pour les sénatoriales

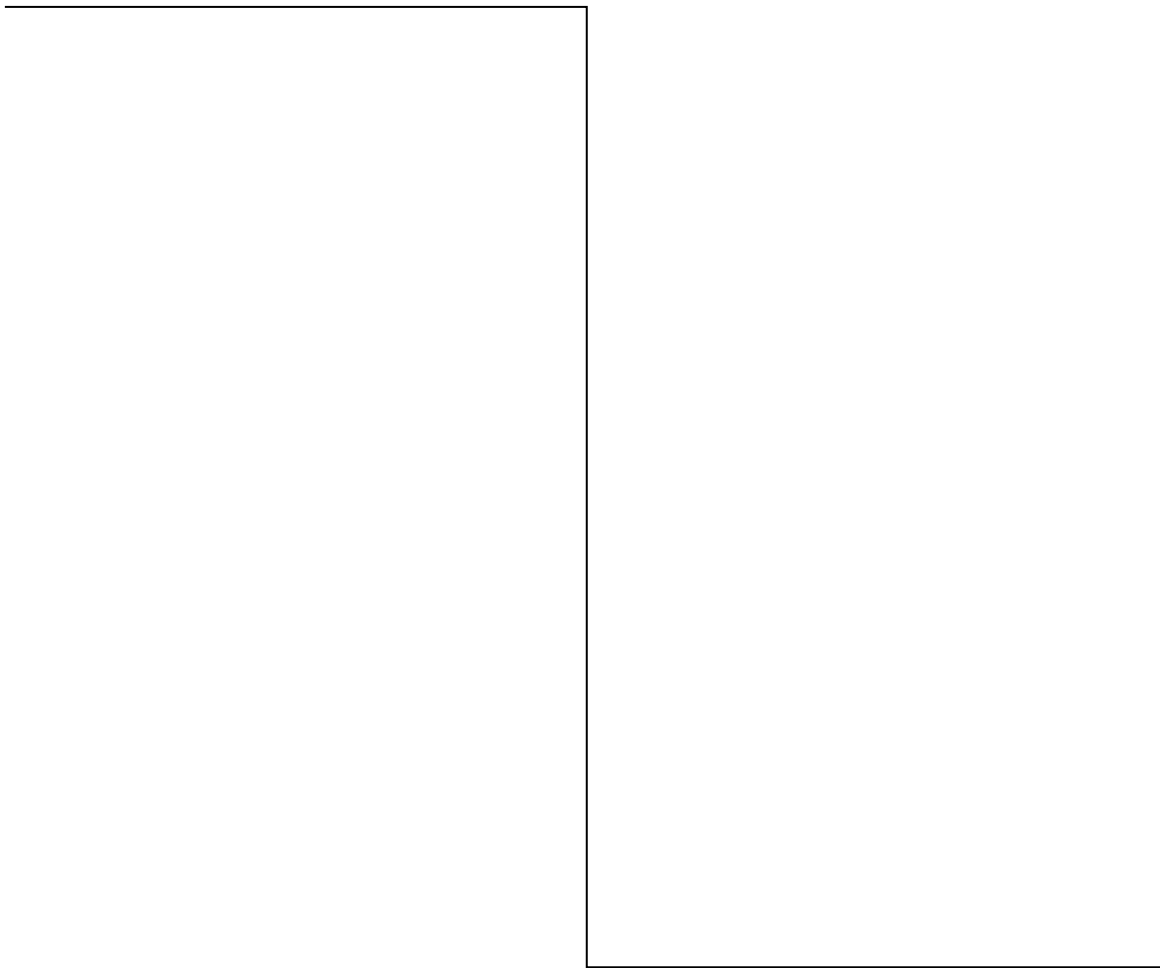
Et NOMME :

-Michel MURDINET

-Sébastien COING-ROY

-Benjamin GUINOT

En tant que suppléant.

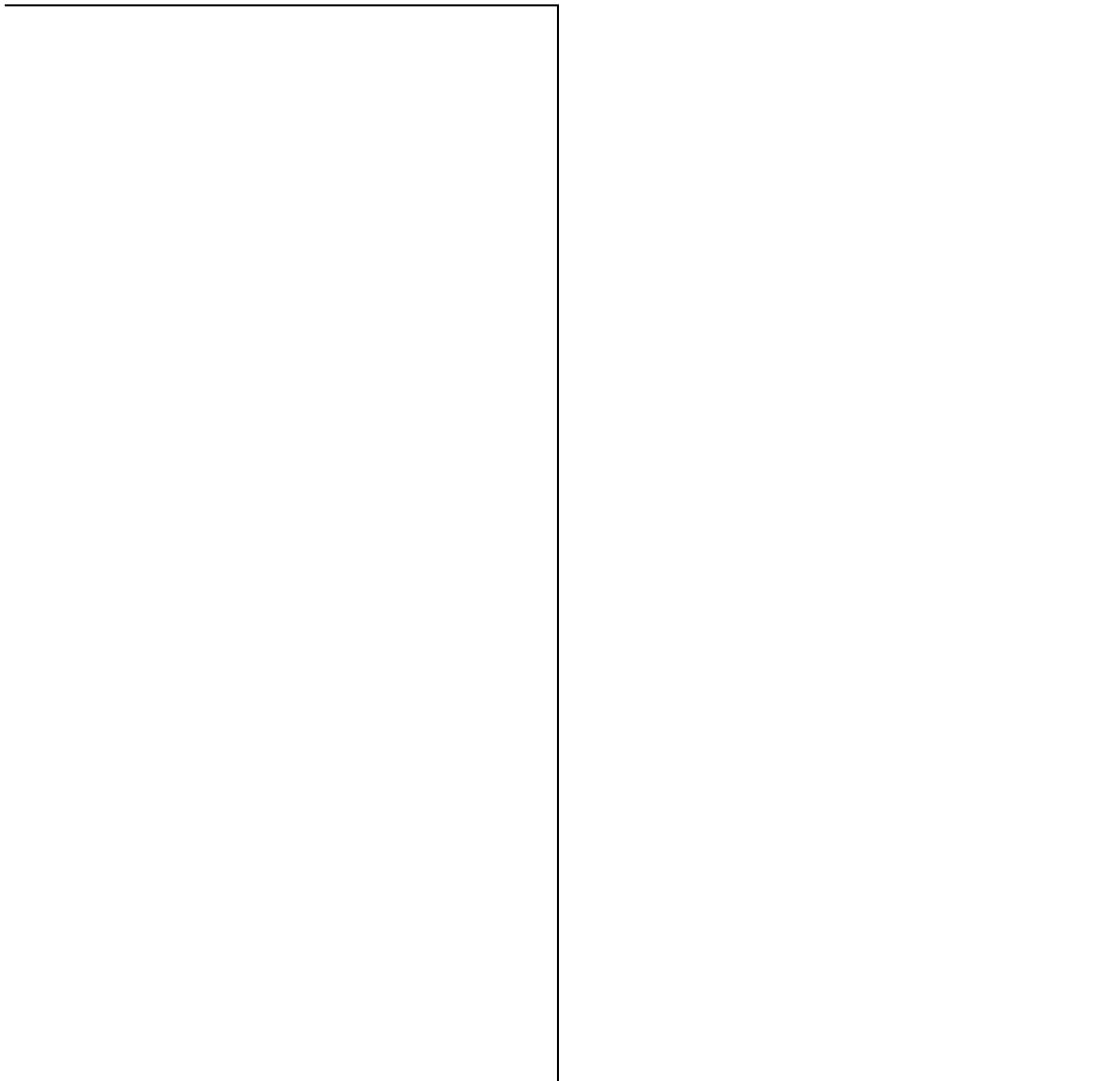


4/ Choix maîtrise d'œuvre pour les travaux de chauffage.

(autorisation du CM de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre)

Le groupe de travail autour du projet de « chaufferie école et salle des fêtes » présente son travail et propose de voter pour lancer un appel d'offre pour la consultation et la maîtrise d'œuvre des travaux de chauffages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec voix 11 Pour
DECIDE de lancer l'appel d'offre.



COMMUNE DE MONTAUD

5/Décisions modificatives liées au budget voté en avril 2023 :

1-Décision modificative pour le chapitre 002 ;

Suite au vote du 04 avril 2023 et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 120 000€ l'affectation du solde d'excédent à inscrire est de 90 298.81€ et non 47 787€ ($210\,298.81 - 120\,000 = 90\,298.81$)

2-Décision modificative pour le montant total de la section de fonction votée au budget 2023.

Lors du vote du budget 2023 le 04 avril, il a été voté un virement de la section de fonction à la section d'investissement (recette) un montant de 30 000€. (chapitre 021) Il faut donc inscrire au budget 2023, au chapitre 023 (Fonctionnement/Dépense) virement à la section d'investissement 30 000€ afin d'équilibrer le budget.

3-Le budget voté en avril 2023 est en déséquilibre de 43 062.02€ (dépense d'investissement trop élevée)

Afin de rééquilibrer le budget il convient d'inscrire pour les chapitres 021 (Investissement/Recette) et 023 (Fonctionnement/Dépense) un montant de 44 512.20€ (le budget en fonctionnement ayant un supplément le 14 512.20€)

Il convient également de rééquilibrer les dépenses en investissement.

Il est proposé de budgétiser 166 937.98€ au compte 2315 aménagement centre village au lieu de 180 000€ et 130 000€ au compte 2315 Chauffage au lieu de 160 000€)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec voix 10 Pour, et 1 Abstention DECIDE d'approuver ces décisions modificatives.

Fin de la réunion publique : 20h12

INFORMATIONS EN VRAC :

Urba/travaux : demande de laurent BOUCHOT =

Attendre le retour d'Annabelle BLACHON :

-si pas d'obligation de la commune d'amener la voirie en limite de propriété, nous lui donnerons l'autorisation de faire un chemin d'accès à ses frais.

-Si un portail doit être passé il sera en limite de sa propriété

Réunion de travail le 29/06/2023 à 20h30

Commission Urba le 28/06/2023 à 20h30

Défense incendie VIF.

Devis géomètre

Proposition à faire au propriétaire de la parcelle envisagée pour l'implantation

Recrutement employé technique